



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6084

du 23/02/2017

## Entreprise d'Entrainement pédagogique – Appel à projets

### Réseaux et niveaux concernés

- Wallonie-Bruxelles Enseignement
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire ordinaire et spécialisé

### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

### Période de validité

- A partir du
- Du            au

### Documents à renvoyer

- Oui 1 dossier de candidature
- Date limite : 05 /04 /2017
- Voir dates figurant dans la circulaire

### Mot-clé :

EEP – Entreprise d'entraînement  
pédagogique

### Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements de l'enseignement secondaire, ordinaire ou spécialisé, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Pour information :

- Aux membres du Service général d'Inspection;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.

### Signataire

Ministre

Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education

### Personnes de contact

Au Cabinet de la Ministre de l'Education

Nom et prénom	Téléphone	Email
Mme Monique CLARYS	02/801.78.55	monique.clarys@gov.cfwb.be

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,  
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) est la reproduction fidèle d'une véritable entreprise. Elle réalise toutes les fonctions des différents services à l'exception de la production. Chaque élève occupe un poste de travail au service administratif, comptable ou commercial. Le projet concerne les options du troisième degré qualifiant du secteur 7 « économie », à savoir auxiliaire administratif/administrative et d'accueil, vendeur/vendeuse, technicien(ne) de bureau, technicien(ne) commercial(e), technicien(ne) en comptabilité, gestionnaire de très petites entreprises et complément en accueil.

Dans une école, l'EEP est créée par une ou plusieurs classes et les heures hebdomadaires de travail de l'entreprise correspondent à certaines heures de cours de l'option de base groupée des élèves, ce y compris les langues modernes. Pendant ces heures d'ouverture, les élèves concernés effectuent toutes les opérations liées au fonctionnement quotidien de leur entreprise, telles qu'achats, ventes, contacts et échanges par courrier, courriel et téléphone, tenue de la comptabilité y compris l'édition des déclarations TVA, paiements, gestion des frais de fonctionnement (rémunérations, frais généraux,...), marketing, webshop... Le flux de documents est donc réel mais il n'y a ni production, ni stockage, ni argent qui circule réellement.

Par ailleurs, des foires régionales et internationales sont organisées chaque année scolaire afin de permettre aux jeunes d'exposer, de promouvoir et de vendre leurs « produits » ainsi que de prospecter, de comparer et d'acheter pour leur entreprise auprès d'autres EEP.

L'EEP existe depuis de nombreuses années et fait partie d'un réseau mondial, comptant plus de 5 000 entreprises réparties dans 42 pays. La COFEP (Centrale OefenFirma's Entreprise d'entraînement Pédagogique), membre du réseau européen EUROPEN, est la centrale belge des EEP depuis 1997. Cette centrale met à leur disposition une base de données, une banque, un secrétariat social, un bureau comptable, un bureau fiscal, un service de transport, une entreprise de téléphonie et d'internet, une agence immobilière et une organisation de foire nationale (tout est virtuel, mais l'aide est concrète!). Des journées de formation et de concertation sont organisées pendant l'année scolaire pour soutenir les équipes pédagogiques.

En fonction des options qu'il organise, un établissement scolaire n'est pas tenu de gérer tous les postes de travail. Le réseau COFEP peut remplir les tâches non assumées par l'école.

Pour des informations plus détaillées, je vous invite à consulter le site [www.cofep.be](http://www.cofep.be).

Quarante-et-une écoles, tous réseaux confondus, organisent actuellement une ou deux EEP en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette expérience a fait l'objet d'une évaluation positive par le Service général d'Inspection. Il se confirme que cette démarche originale qui s'intègre dans la grille horaire existante prépare les élèves à leur insertion dans le monde socioéconomique. L'EEP renforce par ailleurs le travail interdisciplinaire et favorise le recours aux langues étrangères et aux nouvelles technologies, dans l'esprit de la pédagogie active par la mise en situation des élèves. Il augmente la motivation et l'implication de ceux-ci et favorise les contacts entre les écoles de tous réseaux, leurs élèves et leurs enseignants.

En conséquence, j'ai décidé d'étendre le projet à de nouveaux établissements de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et spécialisé.

Les nouvelles EEP démarreront leur activité au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Les candidatures seront soumises à l'avis d'un comité de sélection interréseaux; les projets retenus bénéficieront d'un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettant de couvrir les frais d'inscription à la COFEP ainsi que ceux liés à la participation aux foires commerciales.

Une première rencontre à l'attention des enseignants et des directions des écoles sélectionnées aura lieu au Cabinet, dans le courant du 3<sup>e</sup> trimestre 2016/2017. Un calendrier des activités à planifier sera communiqué à cette occasion.

La formation des enseignants des nouvelles écoles participant à la pratique des EEP sera assurée au cours du premier semestre de l'année scolaire 2017/2018.

Je vous invite donc à susciter la conception d'un projet d'EEP auprès de votre équipe pédagogique. Les candidatures sont à transmettre **pour le 5 avril 2017** au plus tard à Mme Monique Clarys, Place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles sous forme papier et en version électronique ([monique.clarys@gov.cfwb.be](mailto:monique.clarys@gov.cfwb.be)).

Pour tout renseignement pratique concernant l'organisation d'une EEP, vous pouvez adresser un courriel à M. Morad Tamir, détaché à mi-temps par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer le relai avec la COFEP et soutenir les équipes pédagogiques : [morad.tamir@cofep.be](mailto:morad.tamir@cofep.be).

Je vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous voudrez bien accorder à la présente.

**La Ministre de l'Education**

**Marie-Martine SCHYNS**

ANNEXE :

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Entreprise d'entraînement pédagogique**

**Renseignements généraux**

1. Etablissement :
2. N° FASE :
3. Adresse :
4. Eventuellement, implantation concernée (+ adresse) :
5. Adresse mail :
6. Téléphone :
7. Enseignants responsables :
8. Membre de la Direction responsable (courriel et téléphone) :

**Projet d'EEP**

1. Avis motivé du Chef d'établissement
2. Public cible : classe(s), section(s) concernée(s) et nombre d'élèves (à titre indicatif)
3. Evaluation du taux d'utilisation du local EEP (h/semaine) et des cours concernés
4. Présentation détaillée de la motivation de l'équipe pédagogique qui s'engagera dans le bon fonctionnement de l'EEP

**Dossier à renvoyer au Cabinet de Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education, à  
l'attention de Monique CLARYS, Conseillère,  
Place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 BRUXELLES**

**DATE LIMITE : 5 avril 2017**